

# CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JANVIER 2019

## COMPTE-RENDU

**Présents** : Jean-Paul LE GOFF, Jean-Louis TANVEZ, Gildas LE ROUX, Hervé RANNOU, Sonia CARMARD, Stéphane RIOU, Jean-Charles CLATIN, Séverine LE BRAS, Marie-Louise MELLIN, Chantal LE BRIS, Eveline CARVENNEC, Marie-Christine THOMAS, Jean-Michel MOTTE, Claire LE MENER, Yannick LE KERNEAU, Jean-Yves ELLIEN, Claudine LE JOUAN.

**Absents** : Damien LE PESSOT, Marie-Laure GODEST (procuration à Claudine LE JOUAN)

Séverine LE BRAS a été élue secrétaire de séance.

**Date de convocation** : 24 janvier 2019

**Date d'affichage** : 24 janvier 2019

<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice	19
Présents	17
Procurations	1

### **1) Analyse du projet de territoire**

Le dossier de projet de territoire a été diffusé aux élus lors du dernier conseil municipal du 5 décembre 2018.

La municipalité a déjà fait remonter l'insatisfaction du transport à la demande sous sa forme actuelle puisqu'il est demandé qu'il soit remis en place une prise en charge des personnes âgées à leur domicile.

M. RANNOU indique que le pôle de proximité de Bégard a déjà alerté à ce sujet, de nouveaux services devraient être créés mais le système de taxis ne sera malheureusement pas remis en place.

M. Le Maire précise que la Communauté d'agglomération de Guingamp veut mettre en place le transport social.

### **2) Intercommunalité – rapport de la CLECT**

M. le Maire présente les propositions de la CLECT dans son rapport 2018 et précise que les communes doivent délibérer.

- Attribution de compensation de l'Agglomération au 1er janvier 2018

- Evaluation des compétences transférées au 1er janvier 2019
  - Correction des charges évaluées en 2017 pour la compétence PLUI
  - Evaluation de la charge relative à la compétence « Contingent incendie et secours » transférée par les communes
  - Evaluation de la charge liée à la compétence « Gestion et participation au transport collectif des écoles maternelles et primaires publiques et privées du territoire communautaire en direction des équipements sportifs reconnus d'intérêt communautaire exclusivement pendant le temps scolaire » restitué aux communes du secteur de Pontrieux.

M. le Maire indique que, concernant la commune de Péder nec, les charges transférées concernent le PLUI pour un montant de **4097 €** ainsi que le traitement des dossiers d'urbanisme (services ADS) pour un montant de **6494 €**.

Il informe également du transfert du SDIS à la Communauté d'agglomération pour un montant de **37 643 €**.

De ce fait, nous devrions bénéficier d'une Attribution de Compensation pour 2019 d'un montant de **177 159 €**.

M. le Maire fait remarquer que Péder nec est au 6<sup>ème</sup> rang au niveau du montant de l'attribution de compensation, sur l'ensemble des communes.

M. LE KERNEAU répond que la place dans le rang n'a pas vraiment de sens car cela dépend des compétences qui ont été transférées.

M. RANNOU précise qu'il n'est pas impossible que dans les années à venir, des compétences soient à nouveau transférées aux communes, les attributions de compensations peuvent aller dans les deux sens. Il fait remarquer que certaines communes ont des attributions de compensation très faibles qui s'expliquent par le transfert de nombreuses compétences.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport 2018 de la CLECT.**

### **3) Affaires scolaires : Crédits de fonctionnement 2018/2019**

Mme LE BRAS présente les propositions de la commission « affaires scolaires – bibliothèque » concernant les crédits de fonctionnement alloués à l'école publique pour l'année 2018/2019.

Elle explique que la commission propose de ne pas augmenter les crédits de fonctionnement qui ne sont pas entièrement consommés chaque année. S'il y a des besoins particuliers en investissement, ils seront étudiés lors de l'élaboration du budget, et ne seront pas nécessairement intégrés aux crédits de fonctionnement.

**Le Conseil municipal unanime valide la proposition de la commission « affaires scolaires – bibliothèque » concernant les crédits de fonctionnement pour l'année 2018/2019.**

#### **4) Aménagement de la cour d'école – Avenants au marché de travaux**

M. le Maire présentes les avenants au marché de travaux non prévus concernant *l'aménagement de la cour de l'école primaire* :

<b>Lot n°1 - Voirie réseaux divers – avenant n°1</b>	<u>Revêtement de sols – Maçonnerie :</u> Hydrocarboné BBSG Gravillon clair ; cloutage des enrobés ; Bastaing en acacia ; Revêtement BB 0/6 couleur beige	<b>+ 5 151.00 €</b>
<b>Lot n°1 - Voirie réseaux divers – avenant n°2</b>	<u>Terrassement, terre végétale, préparation du sol :</u> Terrassement en déblais en terrain de toute nature ; Empierrement en 0.31/5 ; Chargement, transport et mise en œuvre de terre végétale	<b>+ 18 828.00 €</b>
<b>Lot n°3 – Maçonnerie – avenant n°1</b>	<u>Maçonnerie :</u> Réalisation d'une imprégnation gravillonnée pour protection du support	<b>+ 2 217.60€</b>

M. le Maire précise que lors de la réalisation du chantier, il a été constaté un empierrement très insuffisant sous le bitume existant et qu'un décaissement et empierrement était indispensable avant la réalisation des surfaces en enrobés. Ces dépenses supplémentaires ont été compensées par le diagnostic amiante du SDE qui a montré l'absence d'amiante dans les bitumes et dont le surcoût d'enlèvement n'a pas été à financer.

De plus, concernant le revêtement beige, les Architectes des Bâtiments de France nous ont indiqué qu'il était nécessaire de modifier la couleur en noire, ce qui a généré un coût supplémentaire.

**Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise M. le Maire à signer ces avenants.**

#### **5) Finances**

##### **5.1 Clôture du Budget Lotissement « Rue des Salaisons »**

M. Le Maire informe que, suite à la vente de la totalité des lots du lotissement situé « rue des Salaisons », il convient de clôturer le budget et de transférer le résultat reporté de fonctionnement sur le budget principal.

Il précise que depuis quelques années nous versons une subvention à ce budget annexe afin de réduire le déficit et le ramener à zéro.

Cette année, Il conviendra d'ajouter au budget primitif 2019 en recettes de fonctionnement, Chapitre 002 « **résultat d'exploitation reporté** » la somme de **2137.79 €**.

M. Le Maire indique qu'il reste des travaux d'enduits à terminer sur le mur d'enceinte et ces travaux seront pris en charge par le budget général.

**Le Conseil municipal unanime donne son accord pour clôturer le budget et transférer le résultat reporté.**

## **5.2 Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019**

Préalablement au vote du budget primitif 2019, la commune de Peder nec ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Le Maire explique qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018.

À savoir :

N°	OPERATIONS	Chapitre	Article	Montant
10006	MAIRIE	21	2183	2 000 €
10008	SERVICES TECHNIQUES	21	2158	10 000 €
10016	CANTINE	21	2188	5 000 €
10023	TOILETTES PUBLIQUES	23	2313	5 000 €
10027	AMENAGEMENT COUR D'ECOLE	23	2315	49 500 €
		204	2041582	5 500 €
10030	PROGRAMME VOIRIE 2018	23	2315	15 000 €
10033	SALLE DES FETES	21	2188	5 000 €
12	ECOLE	21	2188	4 500 €
			2183	500 €
ONA	OPERATION NON INDIVIDUALISEE	204	2041582	10 000 €
		23	2315	5 000 €

M. LE KERNEAU demande si cette procédure est nouvelle,

M. Le Maire lui précise que cela a déjà été fait l'année précédente mais de façon moins détaillée car la trésorerie de Guingamp dont nous dépendons depuis quelques mois souhaite avoir davantage de précisions en ce qui concerne la répartition des dépenses.

M. LE KERNEAU s'interroge sur les restes à réaliser qui sont normalement prévus à cet effet, et que dans ce cas, cela veut dire que certains crédits en 2018 ont été insuffisamment évalués.

M. Le Maire et Mme DHEE, Secrétaire de mairie lui confirme cela. C'est pourquoi de nouveaux crédits sont à prévoir en 2019.

**Le Conseil municipal avec 17 voix pour et 1 abstention décide d'autoriser M. Le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le budget primitif 2019**

### **5.3 Ligne de trésorerie**

M. Le Maire présente les propositions reçues par les banques pour le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de **250 000€**. Il constate que seul le crédit agricole propose la durée et le montant souhaité.

Il explique que ARKEA ne peut nous accorder plus de **180 000 €** en ligne de trésorerie, et pour cela il nous propose de compléter cette ligne avec un crédit relais de **70 000 €** sur 24 mois qui devront être débloqués en une seule fois ou encore un crédit relais de **250 000 €** sur 24 mois qui semble moins intéressant.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, retient la proposition du crédit agricole :**

Montant	Durée	Marge	Valeur Euribor moyenne mensuelle	Commission d'engagement
250 000	12 mois	EURIBOR 1.2%	-0.312 %	0.25%

### **6) Règlement de la facture BIDAULT**

Le Maire précise à l'assemblée que lors de l'aménagement des abords de la Maison médicale, des modifications ont été nécessaires et ont conduit à des travaux supplémentaires de voirie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal unanime autorise M. le Maire à signer le devis de l'entreprise BIDAULT d'un montant de 4200 € TTC.**

### **7) Aménagement des rues de Lorette, Milin Prat et Ruchant : demande de subventions**

Le Maire présente le Plan de financement pour la première tranche de l'aménagement des rues de Lorette, Milin Prat et Ruchant :

Dépenses H.T.		Recettes H.T.		
Description des postes	Montant	Description des postes	Montant	%
Travaux	335 000 €	État - DETR 2019	117 250 €	35
		Fonds Européens/Région	117 250 €	35
		Autofinancement Maître d'ouvrage (30 % mini)	100 500 €	30
Total H.T.	335 000 €	Total H.T.	335 000 €	100

M. Le Maire informe que les travaux de reprise du réseau d'assainissement, situé entre la place du bourg et l'habitation du numéro 14 de la rue, doit démarrer début février. Quant au

réseau d'eau potable, le syndicat du Jaudy devrait démarrer les travaux durant le 3<sup>e</sup> trimestre 2019.

Il est donc prévu d'aménager en 2019, la 1<sup>ère</sup> tranche du projet d'aménagement en réalisant les rues de Milin Prat et Ruchant. Il faudra attendre 2020, que la stabilisation du terrain se fasse pour entamer la seconde tranche qui concernera la rue de Lorette et le parking des salles des fêtes et de sport.

#### **Le Conseil municipal unanime :**

- Valide le plan de financement proposé par M. le Maire,
- Autorise M. le Maire à déposer des demandes de subvention au titre de la DETR 2019, du Contrat de partenariat Région-Pays de Guingamp, et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. RANNOU relance le sujet concernant le projet du Gymnase de Pederneq, il indique que ce projet n'a pas été présenté lors du débat d'orientation budgétaire de la Communauté d'agglomération de Guingamp mais qu'il est tout de même programmé pour un montant de 1 800 000 €. Un montant de 200 000 € de budget sont prévus pour 2019, ce qui nous permettrait de lancer les études financières afin d'engager des travaux en 2020.

Il n'y a en revanche, aucune prévision de subvention DETR, car les futurs projets de mise en place de la fibre optique restent prioritaires.

M. Le Maire indique qu'il faudra prévoir le décalage des travaux sur la partie parking en 2021 car ils ne pourront pas être engagés avant les travaux du gymnase.

M. RANNOU nous informe que le projet devrait être concrétisé en 2020 même si la procédure d'instruction du dossier peut être longue (environ 6 mois).

## **8) QUESTIONS DIVERSES**

### **8.1 Desserte en électricité – Lieudit « LE LOC »**

M. Le Maire présente à l'assemblée le dossier de desserte en électricité de la parcelle C 1032 (2 lots) (CU N°022 164 18 P0047 déposé le 22/12/2018 en Mairie) concernant la construction des maisons individuelles située au lieudit « LE LOC » à PEDERNEC.

#### Concernant le lot Nord :

La participation de la commune s'élèverait à :  
 $967 \text{ € (forfait)} + 30\text{m (réseau à construire)} \times 35 \text{ €/m} = \mathbf{2\ 017 \text{ euros}}$

#### Concernant le lot Sud :

Cette alimentation électrique peut être réalisée à partir du réseau basse tension existant et qui sera à effectuer par les services d'ENEDIS sur demande du pétitionnaire.

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour approuver ce projet de desserte en électricité présenté par le SDE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :**

- Le projet basse tension pour l'alimentation en électricité de la parcelle C 1032 (2 lots) située au lieudit « LE LOC ».
- Le versement au Syndicat Départemental d'Énergie, maître d'ouvrage des travaux d'une participation de 2017.00 €

**8.2 Acquisition d'emprises**

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de régulariser des emprises de voirie sur des parcelles privées.

- **Lotissement de Lorette :**

Propriétaire : Mme OLLIVIER Alexandrine

Parcelles concernées : A1328 (434 m<sup>2</sup>) et A1329 (403m<sup>2</sup>)

- **Rue de Ruchant :**

Propriétaire : Consorts LEON

Parcelle concernée : A2279 (19m<sup>2</sup>)

Propriétaire : Mme OMNES Louissette

Parcelle concernée : A2060 (79 m<sup>2</sup>)

M. le Maire rappelle la règle définie par le Conseil municipal communale pour la prise en charge des emprises issues d'une rectification de voirie :

- Cession de l'emprise à l'euro symbolique ;
- Les emprises à céder sont bornées ;
- Les frais d'actes sont supportés par la commune.

**Le Conseil municipal unanime :**

- valide l'acquisition par la commune des emprises situées sur les parcelles A n°1328, 1329, 2279 et 2060 pour l'euro symbolique ;
- valide la prise en charge des frais d'acte par la commune
- demande que l'ensemble des propriétaires soit d'accord sur toutes les conditions énumérées ci-dessus pour que l'acquisition par la commune soit réalisée.

**Questions diverses**

Mme LE MENER interroge sur le niveau auquel nous adhérons en ce qui concerne le bilinguisme, elle souhaite savoir si nous sommes passés au niveau 2.

M. Le Maire informe que pour l'instant, nous sommes toujours au niveau 1.

Mme LE MENER demande si le répondeur de la mairie est en bilingue ?

M. Le Maire lui répond que cela n'a pas été réalisé pour le moment, en revanche les cartes d'invitations ainsi que les panneaux indicateurs sont en bilingue. Nous attendons de respecter le niveau 1 avant d'envisager une évolution.

Mme LE MENER demande si la commune peut installer un panneau à l'entrée du bourg pour demander « la Bretagne à 5 départements ».

M. le Maire lui répond que si cela doit être débattu, il devra être mis à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil.

\* \* \* \* \*

**N.B : en l'absence de toute observation formulée au plus tard à l'ouverture de la prochaine séance du Conseil Municipal, le présent compte-rendu sera réputé adopté par les membres du Conseil Municipal ayant participé à cette réunion.**